

Tencin, le mardi 23 mai 2023

## INSCRIPTIONS ACM 2023/2024

Les inscriptions ACM (accueil collectif de mineurs), **pour TOUS les enfants scolarisés** à la rentrée 2023-2024, fréquentant les services cantine et périscolaire se dérouleront du **lundi 29 Mai au lundi 5 Juin**. Si le dossier complet n'est pas remis l'enfant ne sera pas accepté.

Nous vous rappelons que tout enfant peut avoir besoin de fréquenter à un moment ou à un autre nos services.

*L'inscription de votre enfant sera valide pendant toute sa scolarité dans chaque établissement (de la PS à la GS et du CP au CM2).*

*Seuls les parents d'enfant porteur de PAI devront faire l'inscription chaque année.*

Pour cela compléter et signer la fiche sanitaire.

**Attention** vous devez aussi dater et signer la fiche RGPD (page 3).

Lien : [tencin.fr](http://tencin.fr) / AU QUOTIDIEN / Éducation Jeunesse / ACM de Tencin / Fiche Sanitaire

Afin de compléter le dossier, merci de nous adresser :

- La dernière attestation du quotient familial CAF
- L'attestation d'assurance scolaire et extrascolaire

Vous pouvez retourner le **dossier complet** soit :

- Par mail à l'adresse mail : **inscriptions@tencin.fr**

Soit en vous rendant en mairie aux horaires d'ouverture ci-dessous :

- Lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- Jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Cédric Lescure  
Conseiller délégué aux affaires scolaires  
Et à la jeunesse de Tencin

